

DELIBERATION

N°2013-042 du 19 mars 2013



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbriannonnais.fr
www.ccbriannonnais.fr

**OBJET : Coopération transfrontalière
Projet INTERREG IV – Gateway Alpino : Avenant à la
Convention de groupement de commande**

Rapporteur : M. le Président

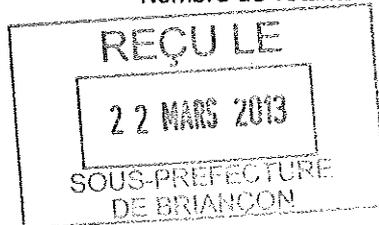
Le 19 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 mars 2013 en la salle du Conseil les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 29 (de la délibération n°2013-023 à 2013-027)
28 (de la délibération n°2013-028 à 2013-030)
26 (de la délibération n°2013-031 à 2013-032)
28 (de la délibération n°2013-033 à 2013-039)
26 (pour la délibération n°2013-040)
28 (de la délibération n°2013-041 à 2013-048)

Nombre de pouvoirs : 7 (jusqu'à la délibération n°2013-034)
8 (de la délibération n°2013-035 à 2013-045)
7 (pour la délibération n°2013-046)
8 (de la délibération 2013-047 à 2013-048)

Nombre de votants :



34 (pour la délibération n°2013-023)
36 (de la délibération n°2013-024 à n°2013-027)
35 (de la délibération n°2013-028 à n°2013-030)
33 (de la délibération n°2013-031 à n°2013-032)
35 (pour les délibérations n°2013-033 et 2013-034)
36 (de la délibération n°2013-035 à 2013-039)
34 (pour la délibération n°2013-040)
36 (de la délibération n°2013-041 à 2013-045)
34 (pour la délibération n°2013-046)
36 (de la délibération n°2013-047 à 2013-048)

M. Pierre BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM (s'absente de la délibération n°2013-028 à la n°2013-032 et pour la n°2013-046), Mme Marie MARCHELLO (s'absente pour les délibérations n°2013-031 à 2013-033), Mme Francine DAERDEN, Mme Nicole GUERIN, M. Mohammed DJEFFAL (s'absente pour les délibérations n°2013-031 et 2013-032), Mme Marie Hélène PONSART (s'absente pour la délibération n°2013-034), M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE (absent de la délibération n°2013-035 à 2013-045 et de 2013-047 à 2013-048), Mme Mireille FABRE, M. Bruno DAVANTURE, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA (représentant Mme Claudine FINE), M. Pierre BOUVIER (représentant M. Guy HERMITTE), M. Roger GUGLIELMETTI (représentant M. Marc FORNESI), M. Edmond CADET (s'absente pour la délibération n°2013-033), M. Jacques DEYME, M. Henry-Pierre ROUX, M. Pierre LEROY (s'absente pour la délibération n°2013-040), Mme Estelle ARNAUD (s'absente pour la délibération n°2013-040), M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TRE FOUSSE, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE (représentant M. Philippe MICHELON), M. Sébastien FINE.

Avaient donné pouvoir : M. Philippe MICHELON à Mme Laurence FINE
Mme Claudine FINE à M. Alain FARDELLA
M. Guy HERMITTE à M. Pierre BOUVIER
M. Marc FORNESI à M. Roger GUGLIELMETTI
M. Patrick REY à M. Henri RAOUX
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET
Mme Brigitte BOREL à M. Sébastien FINE
M. Philippe SEZANNE à Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2013-035 à la n°2013-045 et de la délibération n°2013-047 à n°2013-048)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence au titre des équipements et services collectifs concourant à la structuration du territoire, et notamment sur le développement de la coopération transfrontalière franco-italienne,

Vu le programme d'initiative communautaire INTERREG IV 2007/2013, volet A, ALCOTRA,

Vu la Charte de Coopération transfrontalière des structures intercommunales des Hautes Vallées signée en décembre 2000,

Vu la délibération n°2010-126 en date du 18 novembre 2010, approuvant la participation de la Communauté de Communes du Briançonnais au projet INTERREG IV TrIA : Transport Intégré Alpin, étude d'optimisation du transport en commun entre les régions alpines de la Savoie, de la Province de Turin et du Briançonnais,

Vu la délibération n° 2012-80 en date du 19 juin 2012, approuvant la convention de groupement de commande avec le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM),

Considérant qu'après appels d'offres les montants des prestations d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage et d'étude sur le transport transfrontalier ont été modifiés, sans toutefois augmenter l'enveloppe budgétaire globale et qu'il convient en conséquence de modifier l'article 5 de la convention de groupement de commande entre la CCB et le SPM,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique en date du 6 mars 2013,

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date 4 mars du 2013,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants et 4 abstentions (Henry RAOUX, Roger PERINET, Francine DAEREN et Patrick REY représenté par Henry RAOUX),

- Approuve l'avenant de la convention de groupement de commande annexé à la présente qui modifie l'article 5 comme indiqué ci-dessous :

Titulaire de la Convention	Montants initiaux prévisionnels TTC	Nouveaux montants TTC
Assistance à maîtrise d'ouvrage	CCB : 10 500 SPM : 10 500	CCB : 16 983,20 SPM : 16 983,20
Etude Transport	CCB : 50 000 SPM : 50 000	CCB : 38 858,04 SPM : 38 858,04
	Total : 121 000 €	Total : 111 682,48 €

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant, et tous les documents de nature technique, administrative ou financière afférents aux appels d'offres objets de la convention.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président

Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 22 MARS 2013

Date affichage : 27 MARS 2013